



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

REUNION DU MARDI 17 MARS 2026

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

INFORMATIONS

* **ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS**

Faisant suite à plusieurs demandes de renseignements, la Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations applicables à la fin de la saison 2025-2026.

Concernant les championnats Seniors, les clubs doivent se référer au communiqué du Conseil de Ligue en date du **08 novembre 2025** publié sur le site internet de la Ligue [en cliquant ici](#).

* **BAREMES DE PENALISATION**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation au classement du Fair-Play.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle – uniquement – de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* **PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2026-2027, d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2^{ème} phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027

[Voir le communiqué en cliquant ici](#)

* **TERRAINS IMPRATICABLES**

Les Clubs qui reçoivent doivent faire tout leur possible pour que les rencontres se déroulent aux dates prévues. La Commission les invite à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Il est opportun de rappeler qu'en cas de match reporté pour des raisons de fermeture des installations sportives municipales, le club recevant est tenu de faire parvenir à la Ligue la copie de

l'arrêté municipal fixant l'interdiction d'utiliser ledit terrain et éventuellement préciser les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli. De plus, **il appliquera toutes les procédures exigées pour prévenir les instances, les officiels et le club visiteur (se reporter au § 38.1.a)**

*** PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

*** TRANSMISSION DE LA F.M.I.**

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

*** PROGRAMMATION DES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT**

Lors de sa réunion en date du 17 janvier 2026 le Conseil de Ligue a décidé de finaliser la fin des championnats régionaux en programmant notamment les deux dernières journées des championnats SENIORS pour 2025-2026, à savoir :

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R1** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R2** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R3** des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de la compétition, c'est-à-dire le **dimanche à 15h00**.

Le communiqué du Conseil de Ligue du 17 janvier 2026 précise également que « tous les matchs de toutes poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

Se référer aux dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Compte tenu des dates retenues au calendrier sportif de la saison 2025-2026, la Commission arrête à ce jour la reprogrammation des matchs en retard dans les championnats régionaux Seniors, à savoir :

REGIONAL 1 – Poule A

- * Match n° 20051.2 : AURILLAC F.C. / U.S. BLAVOZY
le **samedi 04 avril 2026** à 18h00 au stade de Baradel à **AURILLAC**
(remis du 07 février 2026)

REGIONAL 3

Poule A

* Match n° 24460.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS
le **samedi 04 avril 2026** à 18h00 au stade municipal de **NEBOUZAT**
(remis des 31 janvier et 22 février 2026) ;

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule E :

* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE (563727)**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Educateurs et Entraîneurs du Football en date du 22 décembre 2025 qui a prononcé le retrait de 1 (un) point au classement de l'équipe Seniors (1) de l'AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional ;

* **F.C. VAULX EN VELIN (504723)**

La Commission acte les décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

- en date du 22 décembre 2025 qui a infligé un retrait de 1 (un) point au classement de l'équipe (2) du F.C. VAULX EN VELIN en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional ;
- en date du 23 février 2026 qui a infligé un retrait de 1 (un) point en championnat au classement de l'équipe Seniors (2) du F.C. VAULX EN VELIN en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional.

* **Match n° 25059.1 : J. ST O. GIVORS / F.C. VAULX EN VELIN (2) du 07/12/2025**

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 24 février 2026 qui a confirmé la décision prise par la Commission Régionale des Règlements du 19 janvier 2026 : match perdu par pénalité au J. ST. O. GIVORS (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au F.C. VAULX EN VELIN (2) (3 points, 3 buts).

* **Match n° 25189.1 : GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES / BOURG SUD du 23/11/2025**

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 19 janvier 2026 qui a donné ce match perdu par pénalité au Grpe S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à BOURG SUD (3 points, 3 buts).

COURRIER DES CLUBS

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements ci-après sollicités à ce jour par les clubs pour le :

A / WEEK-END des 21-22 Mars 2026 (additif – rectificatif)

REGIONAL 3

Poule A :

* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE (524952)**

Le match n° 24422.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / U.S. ISSOIRE se disputera le samedi 21 mars 2026 à 19h30 au stade municipal à **SAINT GENES CHAMPANELLE** ;

Poule D :

* **F.C. VELAY (581803)**

Le match n° 24870.2 : F.C. VELAY / A.S. MONTFERRANDAISE se disputera le samedi 21 mars 2026 à 16h00 au stade Eric Cantona à **BLANZAC** ;

REGIONAL 1

Poule A :

* **F.C.O. FIRMINY INSERSPORT** (504278)

Le match n° 20082.2 : F.C.O. FIRMINY INSERSPORT / U.S. BLAVOZY / se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade de Firmament à **FIRMINY** ;

* **LE PUY FOOT 43 AUVERGNE** (554336)

Le match n° 20085.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) / S.A. THIERS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 17h00 au stade Charles Massot du **PUY EN VELAY** ;

* **F.C. RIOM** (508772).

Le match n°20081.2 : F.C. RIOM / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 17h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à **RIOM** ;

Poule B :

* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES** (582695)

Le match n°20173.2 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / OI. VALENCE se déroulera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES** ;

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

Le match n° 20174.2 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. D'ANNECY (2) se déroulera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique n° 3 du Stade Francisque Jomard à **VAULX EN VELIN** ;

REGIONAL 2

Poule A :

* **AURILLAC F.C.** (580563)

Le match n° 20320.2 : F.C. AURILLAC (2) / F.C. COURNON D'Auvergne se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de Baradel à AURILLAC ;

* **U.S. BEAUMONT** (508949)

Le match n° 20254.2 : U.S. BEAUMONT / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT** ;

* **U.S. BLAVOZY** (518169)

Le match n° 20470.2 : U.S. BLAVOZY (2) / F.A. LE CENDRE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Panassac à **BLAVOZY** ;

* **SAUVETEURS BRIVOIS** (512835)

Le match n° 20253.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. VALLEE DE L'AUTRE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC** ;

* **Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE** (546413)

Le match n° 20321.2 : Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Louis Jouhet à **SAINT SATURNIN** ;

* **R.C. VICHY** (508746)

Le match n° 20300.2 : R.C. VICHY / FOOTBALL EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Boucle des Isles à **BELLERIVE SUR ALLIER** ;

Poule B :

* **U.S. BRIOUDE** (520133)

Le match n° 20407.2 : U.S. BRIOUDE / C.S. VOLVIC se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade du docteur Jalenques à **BRIOUDE** ;

* **F.C. CHATEL-GUYON** (520289)

Le match n° 20469.2 : F.C. CHATEL-GUYON / U.S. SAINT FLOUR se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL-GUYON** ;

* **A. Am. LAPALISSE** (506569)

Le match n° 20491.2 : A. Am. LAPALISSE / Ac. S. MOULINS FOOT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Abel Chervier à **SAINT PRIX** ;

* **Ent. NORD LOZERE** (520389)

Le match n°20490.2 : Ent. NORD LOZERE / F.C. RIOM (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Baisse à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE** ;

Poule C :

* **F.C. ANNONAY** (504343)

Le match n° 20534.2 : F.C. ANNONAY / U.S. VILLARS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Alain Dupuy à **ANNONAY** ;

* **C.S. LAGNIEU** (504391)

Le match n° 20532.2 : C.S. LAGNIEU / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de **LAGNIEU** ;

* **C.S. NEUVILLE SUR SAONE** (504275)

Le match n° 20535.2 : C.S. NEUVILLE SUR SAONE / AVENIR SPORTIF SUD ARDECHE FOOTBALL se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE** ;

* **OI. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 20537.2 : OI. VILLEFONTAINE 2025 / O. LYON SUD. se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de La Prairie à **VILLEFONTAINE** ;

Poule D :

* **F.C. AIX** (504423)

Le match n° 20600.2 : F.C. AIX / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR se disputera le samedi 28 mars 2026 à 16h30 au stade Jacques Forestier à **AIX LES BAINS** ;

* **F.C. CLUSES SCIONZIER** (551383)

Le match n° 20664.2 : F.C. CLUSES SCIONZIER / F.C. CHASSIEU DECINES (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade intercommunal à **CLUSES** ;

* **F.C. DU FORON** (548880)

Le match n° 20598.2 : F.C. DU FORON / A.S. DE MONTCHAT LYON se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Moenne à **LA ROCHE SUR FORON** ;

Poule E :

* **AIN SUD** (548198)

Le match n° 26526.2 : AIN SUD / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à **SAINT MAURICE DE BEYNOST** ;

* **F.C. ALLOBROGES ASAFIA DE GRENOBLE** (544456)

Le match n° 26546.2 : F.C. ALLOBROGES ASAFIA DE GRENOBLE / EYBENS O.C. se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Vercors à **GRENOBLE** ;

REGIONAL 3

Poule A :

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 24429.2 : Esp. CEYRAT (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier VERNADAL à **CEYRAT** ;

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 24431.2 : U.S. ISSOIRE / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au Complexe sportif Lavedrine d'**ISSOIRE** ;

* **U.S. MURAT** (506350)

Le match n° 24430.2 : U.S. MURAT / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Jambon à **MURAT** ;

* **A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES** (506298)

Le match n° 24432.2 : A.S.C SAINT GERMAIN DES FOSSES / Am. S. BELBEXOISE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade des Iles à **SAINT GERMAIN DES FOSSES** ;

Poule B :

* **AMBERT LIVRADOIS SUD** (564515)

Le match n° 24495.2 : AMBERT LIVRADOIS SUD / U.S. FONTANNES se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade municipal d'**AMBERT** ;

* **BEZENET-DOYET FOOT** (582302)

Le match n° 24604.2 : BEZENET DOYET FOOT / LEMPDES SPORT FOOT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Georges Bideau à **BEZENET** ;

* **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES** (525985)

Le match n° 24603.2 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / F.C. CHAMALIERES (3) se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Espérance Saint Jacques à **CLERMONT-FERRAND** ;

* **MONTLUCON FOOTBALL** (550852)

Le match n° 24560.2 : MONTLUCON FOOTBALL / F.C. ESPALY (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade Dunlop à **MONTLUCON** ;

* **A. VERGONGHEON-ARVANT** (506371)

Le match n° 24498.2 : A. VERGONGHEON-ARVANT / A. OUVOIMOJA se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Joseph Pelissero à **VERGONGHEON** ;

Poule C :

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 24736.2 : C.S. VOLVIC (2) / BOURBON SPORTIF se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Michel Champleboux à **VOLVIC** ;

Poule D:

* **A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)

Le match n° 24923.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / F.C. COURNON D'Auvergne (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade La Madeleine à **MONTBRISON** ;

Poule E :

* **Esp. HOSTUN** (519000)

Le match n° 25121.2 : Esp. HOSTUN / Ent. S. SAINT CHRISTO MARCENOD se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 14h30 au stade Georges Lapassat à **HOSTUN** ;

* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE** (563727)

Le match n° 24985.2 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / J. ST. OI. GIVORS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade municipal de **GRAMMOND** ;

* **F.C. PEAGOS** (504390)

Le match n° 25052.2 : F.C. PEAGEOIS / F.C. VAULX EN VELIN (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade des Bayannins à **BOURG DE PEAGE** ;

Poule F ;

* **F.C. CHABEUIL** (519780)

Le match n° 25361.2 : F.C. CHABEUIL / F.C. VAREZE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade Gaston Barde à **CHABEUIL** ;

* **C.S. MEGINAND** (580613)

Le match n° 25360.2 : C.S. MEGINAND / OI. SALAISE RHODIA (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade des Docteurs Mérieux à **MARCY L'ETOILE** ;

* **ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE** (504261)

Le match n° 25364.2 : ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Gustave Jaume à **PIERRELATTE** ;

Poule G :

* **F.C. BOURGOIN JALLIEU** (516884)

Le match n° 25447.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU (3) / OI. RILLIEUX se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 13h00 sur le terrain synthétique du stade de Chantereine à **BOURGOIN JALLIEU** ;

* **F.C. DOMBES BRESSE** (553366)

Le match n° 25446.2 : F.C. DOMBES BRESSE / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Europe à **CHATILLON SUR CHALARONNE** ;

* **OI. SAINT MARCELLIN** (504713)

Le match n° 25451.2 : OI. SAINT MARCELLIN / C.S. VIRIAT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade de la Saulaie à **SAINT MARCELLIN** ;

Poule H :

* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 25534.2 : F.C. ECHIROLLES (2) / F.C. PLAINE TONIQUE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Alice Milliat à **ECHIROLLES** ;

* **A.S. MONTREAL LA CLUSE** (511575)

Le match n° 25537.2 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / Ev. S. GENAS AZIEU se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Orindis à **MONTREAL LA CLUSE** ;

* **F.C. SEYSSINS** (530381)

Le match n° 25580.2 : F.C. SEYSSINS / F.C. COTIERE LUENAZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Jean Beauvallet à **SEYSSINS** ;

Poule I :

* **E.S. SEYNOD** (581381)

Le match n° 25623.2 : E.S. SEYNOD / F.C. COLOMBIER-SATOLAS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Max Decarre à **SEYNOD** ;

C / WEEK-END des 11-12 avril 2026

REGIONAL 3 – Poule C :

* **A.S. ORCINES** (520786)

Le match n° 24751.2 : A.S. ORCINES / U.S. FEURS (2) se déroulera le samedi 11 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **ORCINES** ;

(le match était initialement programmé au 03 mai 2026)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président de la Commission

Secrétaire